



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 21 e) de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance

Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution [63/225](#), l'Assemblée générale décide de tenir un Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement au cours de sa soixante-huitième session. Dans sa résolution, [65/170](#), l'Assemblée invite les organisations compétentes à contribuer au rapport du Secrétaire général. Le Secrétaire général est également prié de faire rapport sur les effets de la migration sur le développement économique et social dans les pays d'origine et de destination ([A/67/219](#)).

L'introduction du présent rapport donne un aperçu général des progrès accomplis pour relever les défis de la migration depuis 2006, année du premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Il propose également quelques décisions clefs devant être prises lors du Dialogue de haut niveau qui se tiendra courant 2013.

La section II résume les tendances migratoires mondiales basées sur les dernières données disponibles, met en évidence les flux migratoires récents, et examine le rôle des migrations par rapport à l'évolution future de la population. La section III traite des aspects multidimensionnels des migrations et du développement, avec un accent particulier mis sur l'impact des migrations sur le développement mondial.

La section IV présente les leçons apprises par le système des Nations Unies ainsi que par l'Organisation internationale pour les migrations en ce qui concerne la promotion des avantages de la migration en faveur du développement social et économique, en fournissant une réponse interinstitutions cohérente à la migration, et en appliquant des règles et des normes internationales pertinentes.

La section V propose huit mesures concrètes pour le suivi du Dialogue de haut niveau.

* [A/68/150](#).



I. Introduction

1. Depuis 2006, nous avons accompli de réels progrès dans la compréhension des effets que produisent les 232 millions de migrants internationaux sur le développement de leurs pays d'origine et de destination. Nous avons mis en place différentes politiques qui reconnaissent leur contribution et les protègent contre l'exploitation. Maintenant, il est temps d'agir de manière plus systématique et responsable, en assurant une approche sensible au genre et à l'âge et fondée sur les droits à la migration internationale.

2. Nous savons que la migration réduit la pauvreté dans une mesure extraordinaire. Lorsqu'ils se déplacent, certains migrants multiplient leur revenu et font doubler le taux de scolarisation de leurs enfants. L'argent qu'ils envoient à leur famille pour les aider à aller à l'école, payer les soins médicaux, et équiper leurs maisons en eau et en électricité. Les flux d'envois de fonds officiels vers les pays en développement ont atteint à eux seuls 401 milliards de dollars l'an dernier. Les migrants jouent un rôle important dans l'économie mondiale en aidant à répondre aux besoins essentiels en matière de compétences et de main-d'œuvre. Les pays de destination comptent sur eux pour combler les lacunes du marché du travail à tous les niveaux et pour ouvrir de nouveaux marchés.

3. En 2013, tous les pays ou presque sont touchés par les migrations. Aucune société ne peut envisager son avenir sans prendre en compte les effets de la mobilité humaine, et pourtant, trop souvent, les hommes et les femmes ne peuvent pas saisir de manière appropriée les possibilités qu'offrent un travail décent et une vie meilleure. Les compétences et les diplômes des migrants ne sont pas reconnus, et les entreprises et les ménages ne peuvent pas employer les travailleurs dont ils ont besoin.

4. Il n'existe pas assez de voies pour une migration légale, et par conséquent, les droits des migrants sont compromis. Ils sont des millions à voyager, vivre, et travailler en dehors de la protection des lois. Par conséquent, ceux qui exploitent les migrants – passeurs et trafiquants, recruteurs sans scrupules et employeurs corrompus – sont tout puissants. Nous devons commencer à construire un système adaptable de migration internationale qui réponde aux réalités de ce siècle.

5. Il y a sept ans, lors du premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, nous avons pris la décision historique de créer le Forum mondial sur la migration et le développement. Aujourd'hui, le Forum est devenu indispensable : il attire plus de 150 États chaque année et favorise une compréhension commune de la migration.

6. Autrefois, les sujets de discorde, tels que les droits des migrants et la migration irrégulière, sont maintenant intégrés à nos discussions. La société civile y a également contribué et bénéficie du Forum, ce qui lui permet d'être une force plus unifiée et efficace pour le changement.

7. Pendant ce temps, le Groupe mondial sur la migration a réuni 15 organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) afin de coordonner leurs travaux liés à la migration. Depuis le premier Dialogue de haut niveau, l'OIM a connu une expansion de ses membres, activités, et portée, renforçant son partenariat avec les entités des Nations Unies concernées par les migrations. Dans cet environnement collaboratif, le Groupe mondial sur la migration

œuvre pour comprendre et articuler les liens entre migration et développement, tout en promouvant les droits de l'homme internationaux et les normes du droit du travail et des réfugiés.

8. De plus en plus, les États sont confrontés à ces mêmes défis; presque tous, en fait, sont à la fois pays d'origine, de transit et de destination. De plus en plus, ils comprennent que surmonter ces défis exige une collaboration. Par conséquent, les points de vue ont commencé à converger, ce qui génère un plus grand potentiel pour une action commune.

9. Une coopération internationale significative est déjà évidente. Les frais de transfert de fonds ont été presque divisés par deux. De nouvelles normes sont mises en place : la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques doit aider à protéger certains des migrants les plus vulnérables. De nombreux pays, en attendant, commencent à intégrer la migration dans leurs stratégies de développement.

10. En 2013, le Dialogue de haut niveau doit délibérer sur un ordre du jour axé sur l'action pour créer un système de mobilité internationale plus sûr, plus transparent qui protège les droits des migrants, sert les intérêts économiques communs, favorise la cohésion de sociétés multiculturelles, traite les inquiétudes du public par rapport à la migration, et les points de vue des migrants en tant que membres vitaux de nos collectivités.

11. Il faut progresser à tous les niveaux. Un système véritablement dynamique de mobilité humaine, requiert que les décideurs de tous les secteurs du gouvernement travaillent ensemble afin de relever les défis de la migration.

12. De la même manière, l'impact du développement de la migration doit être exploité. La migration joue un rôle déterminant dans la réalisation de plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est maintenant temps pour les États Membres d'envisager de faire de la migration et des migrants, une partie explicite du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

13. Le programme de l'après-2015 peut aussi viser à éliminer la discrimination à l'égard des migrants, en particulier en ce qui concerne les salaires et l'accès à l'éducation et à la santé; à mettre fin au fléau de la traite des êtres humains; à augmenter le nombre de migrants travaillant à des niveaux de qualification plus élevés; et à diminuer la proportion de migrants dépourvus de droits de résidence. En outre, nous devons renforcer l'engagement des diasporas en tant que partenaires de développement.

14. Il n'y a pas de réponse unique qui nous permettra de résoudre les problèmes et saisir les opportunités liées à la migration. Nous avons besoin de solutions pratiques débouchant sur des résultats concrets.

15. En 2012, le Représentant spécial de la cinquante-sixième Conférence internationale sur la migration et le développement a lancé une initiative visant à améliorer le sort des migrants affectés par les conflits civils ou les catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Le conflit en Libye – où des centaines de milliers de migrants vulnérables se sont retrouvés bloqués dans un pays ravagé par les conflits – a accéléré ses efforts. Il s'agit d'un problème pour lequel des solutions réelles et concrètes peuvent être trouvées. Son initiative est un modèle de la façon dont nous pouvons aller de l'avant dans la lutte contre d'autres défis.

16. J'invite instamment les États Membres à prendre part au Dialogue de haut niveau, prêts à s'engager dans un débat vigoureux sur les problèmes et les opportunités liés à la migration. Il n'est pas nécessaire d'être d'accord sur tous les aspects de la migration pour régler les priorités d'une action concertée. Des solutions créatives et efficaces aux défis communément rencontrés peuvent déboucher sur des normes mondiales.

17. Nous sommes au seuil d'une nouvelle ère de coopération internationale en matière de migration, et le Dialogue de haut niveau est notre chance de le franchir. Le point 8 de l'ordre du jour à la fin du présent rapport propose des mesures concrètes pour assurer un avenir meilleur à la fois aux migrants et aux communautés.

II. Les tendances migratoires

18. L'ampleur, la complexité et l'impact de la migration continuent d'augmenter. La transition démographique, la croissance économique, et la récente crise financière sont en train de remodeler le visage de la migration. Au cœur de ce phénomène il y a des êtres humains à la recherche d'un travail décent et d'une vie meilleure ou plus sûre. Partout dans le monde, des millions de personnes peuvent se déplacer, vivre et travailler en sécurité et dans la dignité, alors que d'autres sont contraintes à se déplacer à cause de la pauvreté, de la violence et des conflits, ou des changements environnementaux, et nombreux sont ceux confrontés à l'exploitation, la violence et autres violations des droits de l'homme au cours de leur déplacement.

19. Les évolutions de la production mondiale couplées à la mondialisation des marchés du travail sont encore et toujours le moteur du mouvement international du travail. Dans certains pays, le vieillissement de la population augmente la demande en main-d'œuvre qui ne peut être satisfaite localement. Pour un nombre croissant de jeunes, la migration représente la seule stratégie viable pour trouver un emploi rémunérateur.

20. Les innovations en matière de transports et la technologie permettent aux personnes de migrer plus fréquemment sur de plus grandes distances. La mobilité étant devenue une option abordable pour la plupart des citoyens du monde, la migration circulaire, la migration de retour, et la mobilité à court terme de la part des individus vient compléter de plus en plus l'installation à long terme des familles. Il en résulte une réalité plus fluide, diversifiée et nuancée, où les catégorisations traditionnelles et les dichotomies de base sont de plus en plus obsolètes.

A. La population migrante mondiale aujourd'hui

21. De nos jours, le monde accueille environ 232 millions de migrants internationaux¹, dont 59 % vivent dans les régions développées². De ce nombre,

¹ Les « migrants internationaux » sont des personnes vivant en dehors du pays où ils sont nés ou dont ils ont la nationalité.

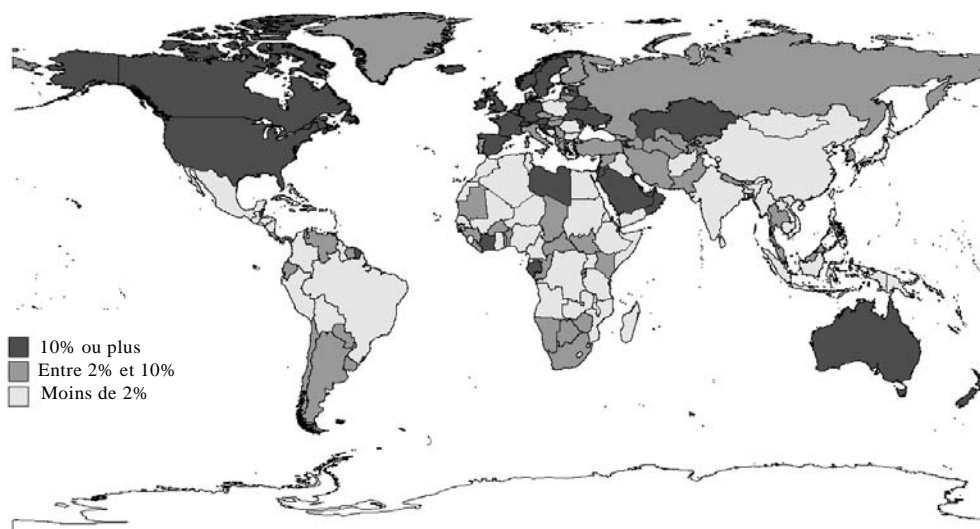
² Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *Tendances du nombre de migrants internationaux : révision de 2013* (base de données des Nations Unies POP/DB/MIG/Rev.2013) (à venir).

48 % sont des femmes. Entre 2000 et 2013, le nombre estimé de migrants internationaux dans le monde du Nord a augmenté de 32 millions, tandis que la population migrante dans le monde du Sud a augmenté de près de 25 millions³.

22. En 2013, les migrants internationaux représentent près de 11 % de la population totale des régions développées – contre moins de 9 % en 2000 – contre moins de 2 % dans les régions en développement (voir carte 1). De 2000 à 2013, la population migrante résidant et originaire du monde du Sud (migration Sud-Sud) a augmenté de près de 23 millions de personnes, tandis que la population migrante résidant dans le monde du Nord mais originaire du monde du Sud (migration Sud-Nord) a augmenté de plus 24 millions de personnes.

Carte 1

Part des migrants internationaux par rapport à la population totale



Source : DAES, Division de la population, *Tendances du nombre de migrants internationaux* : révision de 2013, base de données des Nations Unies, POP/DB/MIG/Rev.2013) (à venir).

23. De 2000 à 2013, l'Asie a gagné quelque 20 millions de migrants internationaux, soit une augmentation de 41 %, gagnant plus de migrants au cours de cette période que toute autre zone majeure. En conséquence, l'Asie est en bonne voie de dépasser l'Europe en tant que principale zone abritant le plus grand nombre de migrants internationaux dans un futur proche.

24. Plus des deux tiers de la croissance du nombre de migrants en Asie au cours de la période 2000-2013 s'est produite en Asie occidentale, passant de 19 à plus de 33 millions en raison de la demande de travailleurs contractuels dans les pays producteurs de pétrole. L'Asie du Sud-Est, qui comprend des économies à croissance rapide comme la Malaisie, Singapour, et la Thaïlande, a également

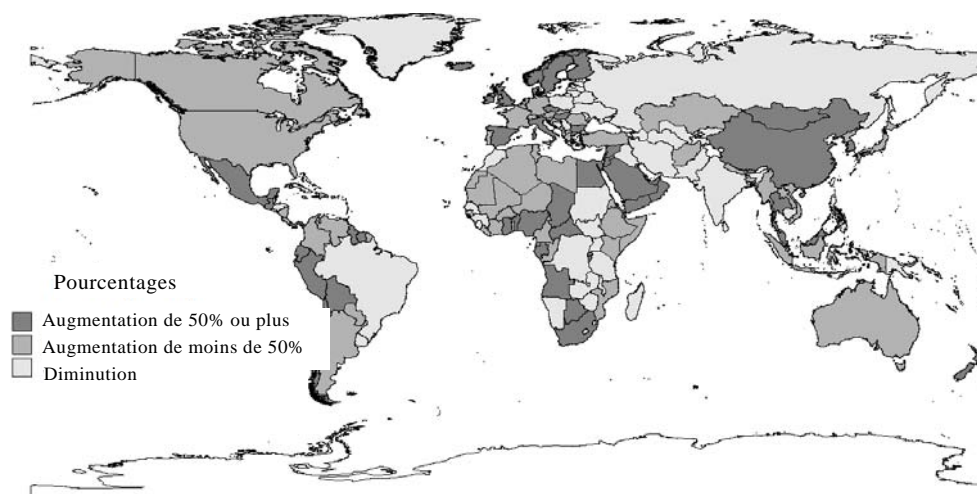
³ La distinction entre pays développés et pays en développement est utilisée à des fins de convenance statistique et ne saurait être un jugement en ce qui concerne le degré de développement d'un pays ou d'une région particulier. Les termes « monde du Nord » et « monde du Sud » sont employés comme synonymes de région « développée » et « en développement ».

expérimenté une forte augmentation du nombre de migrants internationaux entre 2000 et 2013 (voir carte 2).

25. De 2000 à 2009, le nombre de migrants dans le monde a augmenté d'environ 4,6 millions par an, soit plus du double de l'augmentation annuelle au cours de la décennie précédente (2 millions). Au cours de la première décennie du XXI^e siècle, l'Asie a enregistré la plus forte augmentation du nombre de migrants internationaux (1,7 million par an), suivie par l'Europe (1,3 million par an) et l'Amérique du Nord (1,1 million par an). L'Asie a aussi connu la plus forte augmentation en tant que région d'origine : le nombre mondial de migrants originaires d'Asie a augmenté de 2,4 millions par an, suivi par l'Amérique latine et les Caraïbes (1,0 million), l'Afrique (0,6 million) et l'Europe (0,5 million).

Carte 2

Changement dans le nombre de migrants internationaux, 2000-2013



Source : DAES, Division de la population, *Tendances du nombre de migrants internationaux : révision de 2013*, base de données des Nations Unies, POP/DB/MIG/Rev.2013) (à venir).

26. De 2010 à 2013, l'augmentation du nombre de migrants internationaux a ralenti à environ 3,6 millions par an. Pendant cette période, l'Europe a enregistré le plus grand nombre (1,1 million par an), suivie par l'Asie (1,0 million) et l'Amérique du Nord (0,6 million). En Afrique, le nombre de migrants a enregistré une augmentation annuelle de 0,5 million malgré une forte baisse du nombre de réfugiés.

27. La proportion de femmes migrantes dans le monde est demeurée relativement stable, passant de 49,1 % en 2000 à 48 % en 2013. De 2000 à 2013, en Australie et Nouvelle-Zélande, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Europe de l'Ouest, le pourcentage de femmes migrantes a augmenté, en partie à cause de leur plus longue espérance de vie. En revanche, la part des femmes migrantes en Afrique a chuté de 47,2 à 45,9 % tandis qu'en Asie elle est tombée de 45,4 à 41,6 % pendant la même période, en raison de la demande croissante de travail manuel.

28. Le nombre de migrants internationaux de moins de 20 ans est passé de 30,9 millions en 2000 à 34,9 millions en 2013. Cette augmentation est localisée exclusivement dans les pays en développement. En conséquence, la part mondiale des jeunes migrants dans les pays en développement est passée de 56 % en 2000 à 62 % en 2013. C'est en Asie que le plus grand nombre de jeunes migrants – près de 3,1 millions – est localisé entre 2000 et 2013. En revanche, l'Amérique du Nord a vu le nombre de migrants internationaux de moins de 20 ans baisser de 0,6 million au cours de la même période. En 2013, la proportion de migrants de moins de 20 ans parmi tous les migrants était la plus élevée en Afrique (30 %), suivie par l'Amérique latine et des Caraïbes (24 %).

29. D'après le Recueil de données mondiales sur l'éducation produit tous les ans par l'Institut de statistique de l'UNESCO, quelque 3,6 millions étudiants de l'enseignement supérieur étudiaient en dehors de leur pays de naissance en 2010, soit une augmentation de 29 % par rapport à 2007. Alors que l'Amérique du Nord et l'Europe ont continué à accueillir la majorité des étudiants internationaux en 2010, les schémas de mobilité des étudiants internationaux se sont diversifiés, avec des parts croissantes d'étudiants étrangers en Asie et en Océanie. La hausse du nombre d'étudiants étudiant à l'étranger reflète la mondialisation de l'enseignement supérieur et la mobilité des personnes très instruites.

30. Depuis 2000, le nombre de réfugiés à travers le monde est resté relativement stable, autour des 15,7 millions. La part des réfugiés accueillis par les pays en développement, cependant, est passée de 80 % il y a 10 ans à plus de 87 % en 2012. Le conflit en République arabe syrienne a provoqué quelque 1,5 million de réfugiés enregistrés jusqu'en juillet 2013⁴. La présence continue et prolongée de grands nombres de réfugiés rappelle brutalement que le franchissement des frontières internationales n'est pas une option, mais plutôt la seule solution viable pour des millions de personnes.

31. Les facteurs environnementaux peuvent être des moteurs importants de la migration, même si en ce moment ils ne sont normalement pas la seule raison pour que les personnes se déplacent. Ceux qui franchissent les frontières internationales pour de telles raisons ne bénéficient pas de la protection internationale accordée aux réfugiés. Les politiques dénonçant la migration dans le contexte des changements environnementaux peut aider les personnes à échapper à des situations de vulnérabilité et à bâtir des communautés plus résilientes. En tant que telle, la migration peut servir d'importante stratégie d'adaptation pour les communautés vulnérables aux effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement⁵.

32. De par leur nature-même, les chiffres sur la migration irrégulière sont difficiles à obtenir. Aux États-Unis d'Amérique, l'un des rares pays fournissant des informations régulièrement mises à jour, le nombre de migrants internationaux sans statut juridique régulier est estimé à plus de 11 millions⁶. Parmi les autres pays

⁴ HCR « *Inter-agency regional response for Syrian refugees – Egypt, Iraq, Jordan, Lebanon, Turkey – 27 June-3 July 2013* » disponible sur reliefweb.int.

⁵ Royaume-Uni (de Grande-Bretagne « et d'Irlande du Nord »), Government Office for Science, « *Foresight: Migration and Global Environmental Change* » (Londres, 2011).

⁶ J. Passel et D. Cohn « Unauthorized immigrants: 11.1 million in 2011 » (Washington, Pew Research Hispanic Center, 2012).

comptant 500 000 migrants ou plus en situation irrégulière : l'Italie, la Malaisie, la Thaïlande et le Royaume-Uni (de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

B. Flux migratoires récents vers certains pays⁷

33. En 2011, le nombre de migrants de longue durée arrivant dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a atteint les 3,8 millions de personnes, à peu près comme en 2009 et 2010, mais 13 % en dessous du pic de 4,4 millions atteint en 2007. Alors que le nombre d'étrangers arrivant en Europe du Sud a chuté de façon drastique depuis 2007, les niveaux d'immigration dans la plupart des pays de l'OCDE ont vu peu de fluctuations, ce qui suggère que, bien que la crise économique et financière affecte les flux de certains pays, les moteurs sous-jacents tels que la politique de migration, les réseaux de migrants, et les changements démographiques, continuent de façonner le visage de la migration⁸.

34. La crise économique et financière a eu un fort impact sur l'exode des citoyens des pays les plus touchés. De 2007 à 2011, l'exode des citoyens grecs et espagnols vers des pays européens et autres pays de l'OCDE a plus que doublé, tandis que le nombre de citoyens quittant l'Irlande a augmenté de 80 %.

35. Le regroupement familial demeure la catégorie administrative dominante des nouveaux immigrants vers les pays de l'OCDE⁹. En 2011, plus de 1,3 million d'immigrants sont arrivés en tant que membres d'une famille, environ un tiers du total des entrées. Le deuxième plus grand groupe d'immigrés vers les pays de l'OCDE, près d'un million de personnes soit 25 % du total en 2011, sont ceux qui ont déménagé dans le cadre des régimes de libre circulation – principalement, entre pays de l'Union européenne – et qui donc n'ont pas pu être classés en fonction du but premier de la migration. Environ un sixième de tous les immigrants vers des pays de l'OCDE – quelque 680 000 personnes – ont migré pour des raisons professionnelles. Pour 2011, ces travailleurs étaient accompagnés par près de 290 000 membres de leurs familles. Au cours des cinq dernières années, environ 300 000 personnes ont été admises annuellement dans des pays de l'OCDE en tant que réfugiés ou pour d'autres raisons humanitaires, soit environ 7 % du total des arrivées.

36. Les plus grands flux migratoires entre pays en développement ont lieu en Asie, et plus particulièrement entre le Sud et l'Asie du Sud-Est et les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe. Rien qu'en 2010, les pays asiatiques ont émis environ 2,2 millions de permis de travail, contre 1,5 million en 2005. La grande majorité de ces travailleurs étaient destinés à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis. Dans le même temps, des pays d'Asie du Sud-Est, comme la Malaisie et la Thaïlande, ont gagné en importance en tant que pays de destination pour les travailleurs migrants.

⁷ La couverture géographique de cette analyse est limitée en raison du manqué de données sur les flux migratoires.

⁸ OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, Édition 2013.

⁹ De nombreux immigrants arrivés à l'origine en raison du regroupement familial, ont rejoint le marché du travail.

37. Les principaux pays d'origine des travailleurs migrants asiatiques sont les Philippines, l'Inde et l'Indonésie. Alors qu'aux Philippines, le nombre annuel de permis de travail délivrés est passé de 600 000 en 2000 à plus de 900 000 en 2010, l'Inde et l'Indonésie sont devenues les principaux pays d'origine seulement après 2004, avec un pic en 2008 avec plus de 800 000 citoyens de chaque pays partant annuellement. Les travailleurs migrants en provenance du Bangladesh, de l'Inde et du Pakistan sont en majorité des hommes et se dirigent principalement vers les pays du CCG, alors que les travailleurs migrants de l'Indonésie, des Philippines et du Sri Lanka sont en majorité des femmes et travaillent dans davantage de pays.

C. Migrations et changement futur de la population

38. Dans les régions développées, le solde migratoire joue un rôle de plus en plus important dans le maintien de la croissance de la population. Pendant la période 1990-2000 la migration nette a dépassé l'accroissement naturel en tant que principal moteur de la croissance de la population; une tendance qui se poursuit aujourd'hui. À partir de 2020-2030, le solde des naissances moins les décès dans les pays développés devrait être négatif. Si la migration nette n'est pas suffisante pour lutter contre le déclin de la population, elle contribuera néanmoins à ralentir son taux de diminution. Au cours des années 2000-2010 les régions en développement ont vu leur population augmenter de quelques 775 millions de personnes à travers l'accroissement naturel, tout en perdant 35 millions de personnes en raison de l'émigration nette. Si les régions en développement continuent de connaître une émigration nette, son impact sur la taille de la population sera néanmoins faible dans un avenir prévisible.

40. Dans les régions développées, le nombre des 15-64 ans a atteint un sommet en 2010 et pourrait chuter de 43 millions pour 2030. Dans le même temps, la population des régions en développement en âge de travailler devrait augmenter de près d'un milliard entre 2010 et 2030. Ces contrastes démographiques seront un moteur important pour la migration dans les décennies à venir.

41. La migration nette devrait contribuer à retarder les effets du vieillissement de la population dans les régions développées. Pourtant, le rapport de dépendance (la population dépendante du fait de l'âge, de moins de 20 ans ou de plus de 65 ans, divisée par la population en âge de travailler, de 20 à 64 ans) devrait augmenter dans les régions développées au cours des prochaines décennies, malgré l'afflux de migrants.

III. L'impact de la migration sur le développement

42. La migration a des répercussions tant sur les migrants que sur les non-migrants dans les pays d'origine, de transit et de destination. Certains effets sont ressentis directement au sein des ménages, d'autres par les collectivités ou les économies nationales. Malgré des niveaux élevés de chômage dans certains pays, autant les pays développés que ceux en développement ont besoin de travailleurs étrangers possédant des compétences diverses pour répondre aux pénuries critiques de leur marché du travail.

43. Les contributions des migrants et des communautés de la diaspora sont de plus en plus reconnues dans les pays de destination et d'origine, sous la forme d'envois de fonds, d'innovations, de commerce et d'investissements, et grâce aux transferts de technologies, de compétences et de connaissances. L'évolution des technologies de l'information et de la communication ont permis aux migrants de renforcer des liens avec leur pays d'origine.

A. Effets sur les pays de destination

44. Une étude récente de l'OCDE a constaté que les migrants internationaux contribuent plus à l'impôt et aux cotisations sociales que ce qu'ils reçoivent des prestations individuelles. En raison de leurs plus bas salaires, les personnes nées à l'étranger contribuent moins à l'impôt que les natifs. Toutefois, ils reçoivent aussi moins de prestations (voir note de bas de page 8).

45. L'immigration a en général peu d'effet sur les salaires et l'emploi de l'ensemble de la population du pays de destination. Néanmoins, elle peut réduire les salaires et les possibilités d'emploi pour les travailleurs peu qualifiés du pays ou les immigrants déjà installés, si les nouveaux immigrants doivent remplacer des travailleurs peu qualifiés également.

46. Certains faits suggèrent que la migration internationale réduit les inégalités salariales au Canada en raison de la forte proportion d'immigrants hautement qualifiés dans ce pays¹⁰. Entre 1990 et 2006, l'immigration vers les États-Unis a eu tout au plus un modeste effet négatif à long terme sur les salaires réels des travailleurs américains de naissance les moins instruits¹¹.

47. Les migrants en provenance du Nicaragua ont eu un impact positif sur le salaire moyen au Costa Rica; les salaires dans les secteurs ayant la plus forte concentration de migrants, à savoir le service domestique, la construction, et l'agriculture, ont augmenté plus vite que ceux d'autres secteurs¹². Inversement, les travailleurs migrants en Malaisie ont eu un faible impact négatif mais mesurable sur les salaires réels du secteur manufacturier¹³.

48. Une idée fautive est que chaque emploi occupé par un immigrant est un emploi de moins pour un travailleur du pays. Une étude récente incluant 14 pays de destination de l'OCDE et 74 pays d'origine pour la période entre 1980 et 2005 a démontré que l'immigration fait augmenter l'emploi de un pour un, il n'y a donc aucune éviction des travailleurs du pays¹⁴. L'immigration tend à augmenter la production économique totale; en augmentant la demande intérieure en biens et services, les migrants créent des emplois. Aux États-Unis, par exemple, on a

¹⁰ A. Aydemir et G. Borjas (2006), « Comparative analysis of the labor market impact of international migration: Canada, Mexico and the United States », NBER document de travail 12327 (Washington, 2012).

¹¹ G.I.P. Ottaviano et G. Peri (2012), « Rethinking the effects of immigration on wages », NBER, document de travail 12497 (Washington, 2012).

¹² T.H. Gindling « South-South migration: the impact of nicaraguan immigrants on earnings, inequality and poverty in Costa Rica », *World Development*, vol.37, n° 1 (janvier 2009).

¹³ P. Athukorala et E.S. Devadasan, « The impact of foreign labor on host country wages: the experience of a Southern host, Malaysia », *World Development*, vol.40 n° 8 (août 2012).

¹⁴ F. Ortega et G. Peri (2009), « The causes and effects of international labor mobility: Evidence from OECD countries 1980-2005 », PNUD HDR Paper 2009/06 (avril 2006).

constaté que les immigrants contribuaient à 32 % de la croissance du PIB pendant la période 2000-2007¹⁵.

49. Les migrants contribuent également en tant qu'entrepreneurs, en créant des entreprises, et en employant d'autres personnes. Dans les pays de l'OCDE, l'esprit d'entreprise a été jugé légèrement plus élevé chez les immigrants que chez les natifs, avec cependant de fortes variations selon le pays d'origine et de destination, et au fil du temps. Entre 1998 et 2008, les propriétaires indépendants nés à l'étranger de petites ou moyennes entreprises ont créé, en moyenne, entre 1,4 et 2,1 emplois supplémentaires¹⁶.

50. Les immigrants représentent une force importante et croissante dans le domaine de l'innovation et de l'esprit d'entreprise, en particulier dans les domaines de la science, la technologie, l'ingénierie, et les mathématiques. Depuis 1975, les brevets obtenus aux États-Unis par des personnes d'origine chinoise ou indienne sont passés de moins de 2 % à 9 % et 6 %, respectivement, alors que les brevets enregistrés par les inventeurs d'origine européenne ont chuté de 90 % à 76 %¹⁷.

B. Effets sur les pays d'origine

Marchés du travail

51. Au cours des 10 dernières années, le nombre de migrants hautement qualifiés – tels qu'étudiants diplômés, professionnels, médecins, experts en technologies de l'information, entrepreneurs ou investisseurs – n'a cessé de croître, car les niveaux d'éducation et de compétences ont augmenté et la compétition mondiale pour le capital humain s'est intensifiée. Des données récentes montrent également d'importantes migrations de personnes talentueuses et instruites entre des pays en développement.

52. Les effets négatifs de l'émigration de travailleurs hautement qualifiés, la « fuite des cerveaux », est bien documentée, avec la perte en capital humain affectant la fourniture de services de base, asséchant les ressources fiscales, et réduisant la croissance économique dans certains contextes. Les petits pays en développement avec relativement peu de professionnels sont particulièrement touchés par l'émigration de travailleurs hautement qualifiés. L'émigration des enseignants et des travailleurs de la santé a affaibli la prestation de services dans certains pays.

53. L'émigration peut aussi induire une pression à la hausse sur les salaires et réduire le chômage ou le sous-emploi dans les pays d'origine, surtout en période de chômage élevé et de stagnation économique. Par exemple, l'émigration des Mexicains vers les États-Unis entre 1970 et 2000 peut avoir causé une augmentation de 8 % des salaires nominaux au Mexique¹⁸.

¹⁵ R. Puentes *et al.*, « Towards an assessment of migration, development and human rights links: conceptual framework and new strategic indicators », Peoples' Global Action on Migration, Development, and Human Rights, IV^e Forum mondial (Mexico, novembre 2006).

¹⁶ OECD, *International Migration Outlook 2011*.

¹⁷ W. Kerr, « U.S. high-skilled immigration, innovation, and entrepreneurship: empirical approaches and evidence », Conférence de l'OMPI (2013).

¹⁸ P. Mishra, « Emigration and wages in source countries: evidence from Mexico », *Journal of Development Economics*, vol. 82, n° 1 (janvier 2007).

Diaspora, transfert des connaissances, et transferts à caractère social

54. Les communautés de la diaspora peuvent jouer un rôle dans la création de marchés pour des produits fabriqués dans leur pays d'origine. Par exemple, des entrepreneurs d'origine coréenne ont contribué à introduire des voitures et des appareils électroniques fabriqués en République de Corée aux États-Unis. De même, une étude effectuée au Canada a révélé que le doublement d'une migration qualifiée en provenance d'Asie a coïncidé avec une augmentation de 74 % des importations asiatiques au Canada¹⁹.

55. Les réseaux de la diaspora ont longtemps permis la transmission de connaissances, d'informations, et de savoir-faire de la destination à l'origine. Chercheurs, scientifiques et experts en technologie vivant à l'étranger peuvent conduire à un « gain de cerveaux » dans leur pays d'origine, si la perspective de la migration encourage les individus à améliorer leur formation et compétences en prévision d'un éventuel déménagement²⁰.

56. Les migrants qui ont réussi en tant qu'entrepreneurs dans leurs pays d'accueil jouent un rôle important dans les flux d'investissements directs étrangers (IDE). Les communautés de la diaspora peuvent être à la fois une source directe de l'IDE et des intermédiaires efficaces pour canaliser l'IDE vers le pays d'origine.

57. Plusieurs pays ont élaboré des politiques et des programmes visant à encourager les diasporas à faire davantage d'investissements financiers dans leur patrie. Les stratégies incluent l'accès à l'information sur les opportunités d'investissement, faciliter les liens avec des réseaux d'entreprises de la patrie, et les investissements dans l'infrastructure publique à l'appui de projets d'IDE. En Inde, par exemple, des initiatives incluent la fourniture d'avantages fiscaux aux expatriés en ayant recours aux banques indiennes pour leurs économies, l'organisation d'une conférence annuelle d'expatriés, et la création d'un ministère distinct pour officialiser son interaction avec la diaspora.

58. En Chine, une politique de longue date encourage le retour des émigrés hautement qualifiés et favorise les liens entre les expatriés et la patrie²¹. Dans certains pays en développement, les migrants revenant de l'étranger sont plus susceptibles de devenir entrepreneurs par rapport aux non-migrants, en partie grâce au capital humain et à l'épargne acquise à l'étranger.

59. Les pays d'origine bénéficient aussi des idées, des attitudes, et des comportements des migrants de retour. Les transferts à caractère social peuvent avoir un impact sur la création d'un environnement plus propice aux initiatives de développement dans le pays d'origine. Par exemple, la diaspora indienne a eu un

¹⁹ K. Head et J. Ries, « Immigration and trade creation: econometric evidence from Canada », *Canadian Journal of Economics* vol. 31, n° 1 (1998); R.E.B. Lucas, « Diaspora and development: highly skilled migrants from East Asia », préparé pour la Banque mondiale (2001).

²⁰ Par exemple : B. Xiang, « Towards sustainable 'brain circulation': what India and China can learn from each other », Conférence internationale sur la population et le développement en Asie (2006); C. Wescott, « Promoting exchanges through diasporas », G-20 workshop on Demographic Challenges and Migration (2005).

²¹ D. Kapur, « Ideas and economic reforms in India: the role of international migration and the Indian diaspora », *India Review*, vol. 3, n° 4 (octobre 2004).

effet sur l'amélioration de l'efficacité de la bureaucratie dans son pays d'origine, et a facilité les réformes économiques (voir note 21).

Les transferts de fonds

60. Les communautés transnationales peuvent avoir des effets positifs sur le développement dans leur pays d'origine, notamment par les transferts financiers. Les envois de fonds vers les pays en développement ont atteint un niveau record de 401 milliards de dollars en 2012²². L'Inde, la Chine, les Philippines et le Mexique, par ordre décroissant, sont les principaux bénéficiaires des transferts de fonds des migrants; pour des pays plus petits comme le Tadjikistan, le Libéria, le Kirghizistan, le Lesotho, et la République de Moldavie par ordre décroissant également, ils représentent le plus important pourcentage du PIB.

61. Les transferts de fonds vers les pays en développement ont diminué de 4,8 % en 2009 lors de la crise financière, après avoir progressé de 16,5 et 22,9 % au cours des deux années précédentes. Cependant, ils ont de nouveau augmenté rapidement et on s'attend à une croissance moyenne annuelle de 8,8 % pour les trois prochaines années, pour atteindre 515 milliards de dollars en 2015 (voir note 22).

62. Alors que les coûts globaux des transferts de fonds ont diminué de 2008 à 2010, cette tendance s'est arrêtée et inversée depuis, avec une moyenne mondiale restant à environ 9 %²³. Cette constatation suggère que l'engagement à réduire les coûts de transferts de fonds de 10 à 5 % sur cinq ans – l'objectif 5 x 5, adopté d'abord par le G-8 en 2009 puis réaffirmé par le G-20 en 2011 – exige que l'on rappelle cet objectif. Les facteurs qui contribuent aux coûts élevés des transferts de fonds comprennent dans certains cas une concurrence insuffisante, le manque de transparence, et des obstacles réglementaires.

63. Les transferts de fonds augmentent les revenus des ménages et sont souvent dépensés pour les besoins de subsistance de base, comme la nourriture, le logement et les vêtements, et les biens durables. Les transferts de fonds sont également utilisés pour payer les frais de santé et d'éducation, améliorant directement le capital humain. Les transferts de fonds dépensés ou investis dans les pays d'origine contribuent à générer des revenus et de l'emploi. Cependant, les envois de fonds ne sont en soi pas suffisants pour assurer l'investissement et l'épargne des ménages bénéficiaires : l'environnement financier dans les pays d'origine doit être favorable à l'investissement, et les migrants doivent pouvoir faire confiance au gouvernement et aux institutions.

64. Les transferts de fonds sont des flux financiers privés et ne doivent pas être confondus avec l'aide publique au développement. Compte tenu de la sélectivité de la migration et de la répartition inégale des transferts de fonds, seules certaines communautés, familles, ou individus peuvent en bénéficier.

²² Banque mondiale, Migration and Remittances Unit, Development Prospects Group, « Migration and development brief, n° 20 ». Disponible sur worldbank.org.

²³ Banque mondiale, « Remittance prices worldwide », n° 5 (mars 2013). Disponible sur remittanceprices.worldbank.org.

C. Impact sur les enfants et les familles

65. Les enfants sont affectés par la migration de diverses manières, comme les migrants eux-mêmes, lorsqu'ils sont laissés dans leur pays d'origine, ou lorsqu'ils naissent de parents migrants dans les pays de destination. Un nombre croissant d'enfants et d'adolescents migrent à la recherche d'un meilleur niveau de vie, éducation, et sécurité, ou en raison du regroupement familial.

66. Si la migration peut être une expérience enrichissante, les jeunes sont particulièrement vulnérables à la violence, à l'exploitation, et aux abus pendant toutes les étapes de la migration. Les enfants seuls et séparés sont particulièrement en situation de risque. Les enfants dans les situations de migration irrégulière sont confrontés à de nombreux défis, y compris la détention, l'expulsion (d'eux ou de leurs parents), et le manque d'accès aux droits et services de base, tels que l'enregistrement des naissances, l'éducation, les soins de santé, et le logement.

67. Dans les pays d'origine, la migration peut être un catalyseur de l'autonomisation des filles et de l'égalité des sexes – par exemple, en augmentant le taux de scolarisation des filles – principalement en raison des transferts de fonds envoyés au foyer. Toutefois, la migration peut également renforcer les inégalités existantes entre les sexes si, en l'absence de l'un des parents ou des deux, les filles et les garçons sont forcés d'assumer des responsabilités comme principal dispensateur de soins ou soutien de famille, ce qui peut conduire à l'abandon scolaire. Les adolescents sont particulièrement sensibles aux problèmes émotionnels et psychosociaux en rapport avec l'éloignement des parents.

68. Lorsque les migrants perdent le contact avec leurs familles, les épreuves de séparation de la famille ne sont pas compensées par les gains financiers qu'apportent les transferts de fonds ou autres avantages découlant de la migration²⁴. La migration affecte également les personnes âgées qui restent dans leur pays. En assumant les responsabilités des enfants et domestiques, les personnes âgées permettent aux membres plus jeunes de la famille de chercher un emploi à l'étranger.

IV. Vers un agenda politique mondial

69. Il y a un consensus croissant sur le fait que la migration est une caractéristique intégrante du développement mondial au XXI^e siècle. Les efforts doivent se concentrer sur la facilitation de la mobilité internationale, la protection et la réalisation des droits des migrants et de leurs familles, et la création de canaux de migration légale, sûre et ordonnée reflétant les réalités du marché du travail. Si les personnes ont le droit de quitter et de réintégrer leur propre pays, les États ont le droit souverain de réglementer l'entrée et le séjour des étrangers sur leur territoire.

²⁴ UNICEF, Impact of migration on « children left behind in Tajikistan », disponible sur unicef.org/tajikistan/resources-18660.html.

A. Mise en évidence des contributions de la migration tout en affirmant et en protégeant les droits des migrants

Évaluation

70. Toute personne, sans discrimination, doit pouvoir exercer ses droits de l'homme et du travail. Dans la pratique, cependant, de nombreux migrants sont confrontés à des obstacles dans l'exercice de leurs droits de l'homme, et pour accéder à la protection sociale et aux services de base.

71. Les efforts visant au respect, à la protection, et à la réalisation des droits des migrants sont entravés par les vides juridiques de la réglementation et de la facilitation de la migration. Peu d'États ont une politique adéquate et des cadres législatifs ou du personnel formé pour faciliter la migration régulière et réduire l'incidence de la migration irrégulière. Lorsque les voies de migration régulières ne parviennent pas à refléter les besoins du marché du travail, les migrants sont plus susceptibles de migrer de manière irrégulière. Les migrants en situation irrégulière courent davantage de risques d'être exploités et de subir des violences; ils risquent aussi de ne pas avoir accès aux services de base, et risquent la détention.

72. Les progrès dans la compréhension des multiples contributions de la migration au développement n'ont pas suivi le rythme de la perception du public. En effet, l'idée que la migration est une aberration de la norme, plutôt qu'une caractéristique essentielle du développement, est encore très répandue. Dans la foulée de la crise économique et financière mondiale, les sentiments anti-immigrés ont parfois alimenté la discrimination et la violence contre les migrants. Il faut une plus grande sensibilisation du public aux droits de l'homme des migrants et aux contributions des migrants à travers leur travail, compétences, connaissances, idées, et valeurs.

Recommandations

73. Les États Membres doivent réaffirmer la protection des droits de tous les migrants, en tenant compte des critères d'âge, de genre, et de famille ainsi que des vulnérabilités spécifiques. À cet effet, les États doivent ratifier et mettre en œuvre les principaux instruments internationaux des droits de l'homme et du travail; en particulier ceux dédiés à la protection des travailleurs migrants, tels que la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention concernant les travailleurs migrants (révisée en 1949) (Convention n° 97), la Convention sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (Convention n° 189) de l'OIT. L'application de la loi et la justice pénale pour les actes xénophobes et la discrimination contre les migrants doivent être renforcées. Aucun migrant ne doit subir de traitement cruel, inhumain, ou dégradant, et doit avoir un accès effectif aux mécanismes de plainte et de recours judiciaires.

74. Les États Membres doivent s'efforcer d'améliorer la compréhension du public quant aux contributions des migrants aux sociétés d'origine et d'accueil, et dénoncer les idées fausses sur la migration. Ces efforts peuvent être renforcés grâce à des plans nationaux d'action élaborés en collaboration avec le secteur privé, les médias, et les organisations représentant les migrants, les employeurs, et les travailleurs.

75. Certains groupes de migrants sont confrontés à des vulnérabilités spécifiques et à la discrimination. Les États Membres doivent garantir l'accès des enfants à tous les droits en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours primer. La détention des enfants migrants constitue une violation des droits de l'enfant. Les femmes migrantes doivent être protégées contre la discrimination fondée sur le sexe et la violence à tous les stades du processus de migration ainsi qu'au travail. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des migrants dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive.

76. Les travailleurs migrants, indépendamment de leur statut, doivent être protégés contre les abus et l'exploitation sur les marchés du travail formel et informel. Les étapes essentielles comprennent l'application des lois sur le travail des enfants, permettant aux travailleurs migrants de changer d'employeur après leur arrivée dans le pays de destination en assurant l'égalité de traitement en termes de salaires et de conditions de travail, un système de reconnaissance des diplômes et des compétences, et une réglementation et un suivi des agences de recrutement. Le transfert des prestations de sécurité sociale des migrants doit être amélioré grâce à des accords bilatéraux ou multilatéraux.

77. Les États doivent veiller à la protection des défis touchant les migrants en situation irrégulière, y compris l'accès aux soins de santé, à l'éducation, au logement décent, et aux documents essentiels, tels que l'enregistrement de la naissance de leurs enfants. Une régularisation doit être envisagée pour les migrants sans papiers qui sont bien intégrés ou incapables de retourner dans leur pays d'origine, ou lorsque les membres de la famille ont des statuts juridiques différents. Les possibilités de migration régulière devraient être élargies, en particulier pour les travailleurs migrants peu qualifiés. Les États doivent rechercher des solutions à la détention administrative des migrants irréguliers, en particulier des enfants. En outre, les États et autres partenaires doivent diffuser l'information sur l'utilisation des voies régulières de migration.

78. Les efforts globaux contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants doivent être poursuivis, et des programmes pour aider les migrants clandestins et les personnes victimes de traite doivent être renforcés. Les personnes déplacées de force en raison de l'insécurité et de conflits, ou risquant la torture ou la persécution en cas de retour, doivent bénéficier d'une protection contre le refoulement. L'accès par les réfugiés à des régimes de migration temporaire de main-d'œuvre doit être exploré.

B. Renforcement de la base de données factuelles²⁵

Évaluation

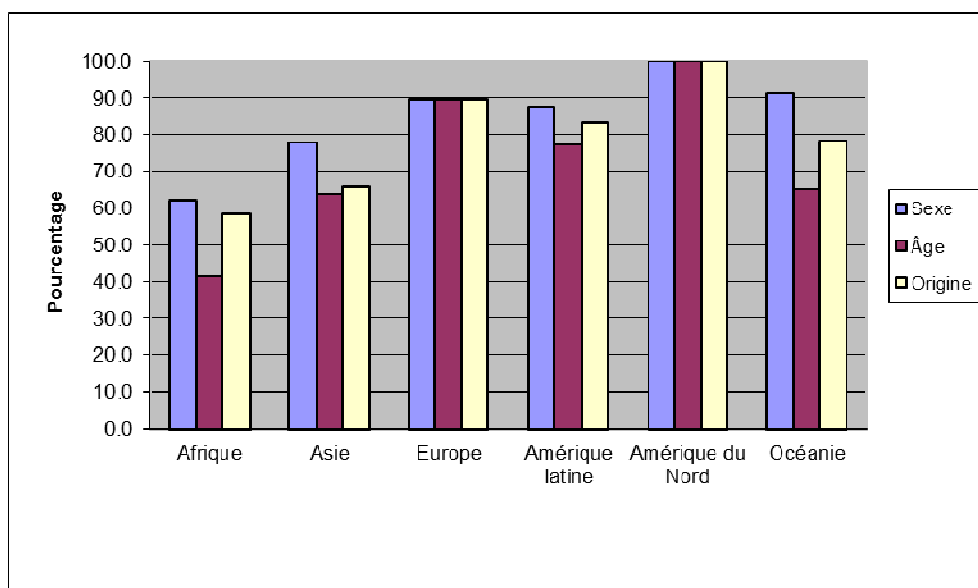
79. Dans la plupart des pays en développement, le recensement de la population est la principale source officielle de données sur la migration, ce qui fournit des informations limitées sur le nombre de migrants tous les 10 ans. Cependant, les recensements ne fournissent pas d'informations sur la migration circulaire et temporaire.

²⁵ Voir la résolution 2013/1, dans les *Documents officiels de l'ECOSOC, 2013, Supplément 33, n° 5* (E/2013/25).

80. Depuis 1995, la plupart des pays (80 %) a fait part du nombre total de migrants hommes et femmes résidant sur leur territoire au moins à un moment donné. Des pays moins nombreux (75 %) fournissent des informations sur les migrants internationaux par pays de naissance ou de citoyenneté, et encore moins (environ les deux tiers) déclarent l'âge des migrants. L'information sur l'origine est disponible pour 66 % des pays d'Asie et 59 % pour ceux d'Afrique. Seulement quatre pays africains sur dix fournissent des informations sur l'âge des migrants (voir fig. 1).

Figure 1

Pourcentage de pays pour lesquels les caractéristiques essentielles sur les immigrants sont disponibles



Source : Nations Unies (2013), *Tendances du nombre de migrants internationaux* : révision de 2013 (à venir).

81. Une politique efficace requiert des données détaillées sur le nombre et les flux internationaux de migrants, un statut juridique, éducation et compétences, durée du séjour et intégration économique, sociale et juridique. Des informations sont aussi nécessaires sur la répartition professionnelle, les conditions de travail, les salaires, l'accès aux services, et la sécurité et les conditions de santé. Des difficultés particulières persistent par rapport à la collecte de données sur les migrants dont le statut juridique est irrégulier. Sont également nécessaires d'urgence les indicateurs sur les droits de l'homme concernant la migration.

82. De meilleures données faciliteraient l'évaluation des besoins du marché du travail, des régimes de protection sociale, des contributions, des communautés de la diaspora, et des impacts des initiatives de migration et de développement. On peut faire davantage pour renforcer les systèmes existants de collecte et d'analyse des données, et pour introduire les nouvelles mesures si nécessaire.

Recommandations

83. Le Dialogue de haut niveau de 2013 doit encourager le développement durable des capacités pour produire et maintenir des données migratoires actualisées et comparables, et améliorer les systèmes d'information pertinents. Ces données doivent être collectées conformément aux normes internationales en matière de vie privée et de protection.

84. Les recensements de population doivent comporter des questions clés sur la migration, comme le pays de naissance, le pays de citoyenneté, et l'année ou de la période d'entrée sur le territoire²⁶. Les tableaux croisés du recensement doivent inclure des variables telles l'âge, le sexe et les niveaux d'éducation et de compétence.

85. Les questions de migration doivent être incluses, si possible, dans les enquêtes nationales sur la population active, les études mesurant le niveau de vie, les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, et les enquêtes démographiques et sanitaires. Si les modules sur la migration ne peuvent pas être intégrés dans les programmes d'enquêtes existantes, des enquêtes spécifiques sur les migrations sont nécessaires.

86. Les données administratives existantes doivent être mieux exploitées et des normes pour leur compilation développées. Les sources administratives utiles pour l'étude des migrations comprennent les demandes de visas et les décisions, les données sur les permis de travail, les décisions sur les demandes d'asile, et les systèmes d'entrée et de sortie. Ces sources sont particulièrement pertinentes pour déterminer les raisons de la migration.

87. La coopération internationale, et en particulier l'échange d'informations statistiques entre les pays d'origine et de destination, sont essentiels pour améliorer les données sur la migration. Les profils de la diaspora, par exemple, peuvent être déterminés grâce à l'utilisation de données de recensement et administratives des principaux pays de destination.

C. Intégrer la migration aux stratégies nationales de développement et au programme de développement de l'après-2015

Évaluation

88. Peu de plans nationaux de développement tiennent compte de la migration. Ceux qui le font tendent à se concentrer sur le contrôle de l'immigration, l'immigration clandestine, et la traite des personnes, plutôt que de reconnaître également les avantages de la migration pour le développement. En conséquence, les initiatives sur la migration et le développement demeurent dispersées, sous-financées, manquent d'appropriation nationale et ont une portée et un impact limités. Le potentiel de développement de certains groupes de migrants, comme les travailleurs peu ou semi-qualifiés, les diasporas, les migrants de retour, et les réfugiés est rarement reconnu.

²⁶ Voir également le Center for Global Development, *Migrants Count: Five Steps toward Better Migration Data* (Washington, 2009).

Recommandations

89. Le Dialogue de haut niveau offre la possibilité de présenter des arguments convaincants sur les effets de la migration sur le développement. Sur la lancée de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la migration doit être intégrée aux objectifs de développement durable et à l'agenda de développement de l'après-2015.

90. L'intégration de la migration aux stratégies et plans de développement nationaux et sous-nationaux, tels que les stratégies de réduction de la pauvreté et les programmes nationaux d'adaptation pour l'action, doit être encouragée. Une migration des travailleurs et des politiques de l'emploi cohérentes doivent permettre une adaptation plus efficace de l'offre et de la demande de travail de la part des travailleurs qu'ils soient peu ou très qualifiés. Ceci pourrait inclure l'élargissement des opportunités en faveur d'une migration temporaire ou permanente de travailleurs peu qualifiés.

91. Les États doivent garantir la reconnaissance mutuelle des diplômes étrangers, sur la base de six conventions de l'UNESCO et de travaux connexes sur la reconnaissance des qualifications. Les pays d'origine et de destination peuvent créer conjointement des programmes et des formations qui reflètent les besoins nationaux et étrangers du marché du travail, et fournir des informations sur les possibilités d'emploi à l'étranger.

92. Le cadre réglementaire des services financiers doit être amélioré afin de réduire le coût des transferts de fonds, y compris dans les zones rurales. Les obstacles à l'entrée sur le marché, y compris les accords d'exclusivité et les structures d'incitation à sens unique, doivent être supprimés. Les partenariats publics et privés peuvent améliorer l'interopérabilité des services de transfert de fonds par les banques, les réseaux postaux, les opérateurs de télécommunications et les institutions de micro-finance. De nouveaux produits financiers, tels que la micro-assurance, peuvent être développés pour répondre aux besoins spécifiques des migrants.

93. Une plus grande coopération entre les pays d'origine et de destination dans la mobilisation des contributions de la diaspora est nécessaire, y compris les investissements et le commerce. Une coopération concrète et durable entre les ministères concernés, les ambassades, associations de la diaspora, le développement et le secteur privé peut aider les diasporas. Les communautés de la diaspora peuvent également jouer un rôle constructif dans les pays d'origine avec le retour temporaire de nationaux qualifiés pour aider dans les situations de post-conflit et à travers le vote depuis l'étranger.

D. Renforcer le dialogue, la coopération, et la cohérence à tous les niveaux

Évaluation

94. L'Assemblée générale examine la question des migrations internationales et du développement, ainsi que la protection des droits des migrants, sur une base régulière dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international. Le Conseil économique et social

examine ces sujets dans le cadre de son suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

95. Le Forum mondial sur la migration et le développement a favorisé le dialogue et la coopération sur les migrations internationales de manière pratique et orientée vers l'action. Il a débattu des questions sensibles, telles que les droits des migrants et la migration irrégulière, et a lancé un échange d'idées constructives avec la société civile. Malgré le succès du Forum en général, des problèmes demeurent dans la mise en œuvre de ses recommandations, l'assurance de sa viabilité à long terme, et la définition de son rapport aux Nations Unies.

96. Le Groupe mondial sur la migration a atteint une plus grande coordination et coopération interinstitutions dans le domaine de la migration, plaide en faveur des droits des migrants, et apporte des contributions multiples au Forum mondial sur la migration et le développement.

97. En 2013, le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a préparé une série de recommandations et les résultats pour le Dialogue de haut niveau. Cette initiative, codirigée par le Fonds des Nations Unies pour la population et l'OIM, a fourni un inventaire des enseignements tirés depuis 2006, des défis encore à relever et une vision commune pour l'avenir, et a apporté une importante contribution au présent rapport.

98. La coopération régionale en matière de migration a considérablement augmenté ces dernières années. Les communautés économiques régionales ont assisté à un regain d'intérêt pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la libre circulation de la main d'œuvre et ont commencé à se concentrer sur les impacts de la migration sur le développement. L'un des principes fondateurs de l'Union européenne, par exemple, est la libre circulation de ses citoyens et elle a élaboré des normes pour la portabilité des soins de santé et des pensions. Le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont également introduit des mesures visant à promouvoir la libre circulation de leurs citoyens.

99. Depuis la fin des années 80, une série de processus consultatifs régionaux informels sur la migration a complété les mécanismes d'intégration économique régionale. Alors que les priorités des processus consultatifs régionaux informels diffèrent, allant du contrôle des frontières et la lutte contre le trafic de migrants à la facilitation de la mobilité des travailleurs, la plupart sont en rapport avec des questions de développement et de migration. En construisant la confiance, renforçant la compréhension et l'échange d'informations et de bonnes pratiques, les processus ont contribué à l'élaboration de politiques de migration, à la pratique et la coopération, et ont poussé à la convergence des perspectives politiques dans certaines régions.

100. La coopération a également considérablement augmenté bilatéralement, principalement grâce à des accords de travail entre pays d'origine et de destination. Si ces accords fournissent une base pour réguler les flux bilatéraux, réduire les mouvements irréguliers, et éviter les coûts excessifs de migration, les dispositions ne répondent pas toujours aux obligations internationales, la mise en œuvre reste inégale, et les responsabilités concernant le suivi sont parfois obscures.

Recommandations

101. Le Dialogue de haut niveau doit souligner le rôle crucial du dialogue et de la coopération en matière de migration aux niveaux mondial, régional, bilatéral, national et local, et promouvoir la cohérence des politiques sectorielles au niveau national. Les États Membres doivent utiliser les forums existants, y compris les mécanismes d'intégration régionale et les processus consultatifs informels, afin de promouvoir la coopération multilatérale. Les accords régionaux et bilatéraux doivent chercher à protéger les droits de l'homme des migrants, améliorer l'accès à la protection sociale, faciliter la reconnaissance des diplômes et des qualifications, de favoriser la mobilité de la main d'œuvre et promouvoir son impact sur le développement. La coopération entre les forums bilatéraux, régionaux, et mondiaux, le Forum mondial sur la migration et le développement et le Groupe mondial sur la migration doit être renforcée.

102. Le Forum mondial sur la migration et le développement pourrait engager le Groupe mondial sur la migration plus systématiquement à l'appui de ses préparatifs et mise en œuvre de ses recommandations. Les Coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies doivent activement s'impliquer à l'intégration de la migration aux efforts nationaux de développement grâce à la programmation au niveau des pays, en s'appuyant sur l'expertise et les capacités des membres du Groupe mondial sur la migration et l'ensemble du système des Nations Unies. Le Groupe mondial sur la migration joue également un rôle important en fournissant des analyses et des informations sur le cadre normatif international sur la migration, un rôle qui peut être encore renforcé.

103. La société civile est un partenaire clef pour assurer la mise en œuvre sur le terrain. Les États peuvent développer un pacte avec le secteur privé et d'autres acteurs de la société civile autour d'objectifs communs définis, tels que la réduction des coûts de recrutement et lutter contre les effets sociaux de la migration sur les groupes vulnérables. Une action multipartite est également une priorité dans la lutte contre la situation des migrants touchés par la crise, avec les employeurs, les recruteurs, les gouvernements, et les organisations internationales compétentes qui ont tous un rôle à jouer.

104. La voix des migrants doit se faire entendre au moment de prendre les grandes décisions politiques. Une possibilité consiste à créer un forum permanent sur la migration et le développement sur le modèle de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Ce forum apporterait des conseils et perspectives de leaders au sein de la communauté migrante et sensibiliserait le public tout en donnant de la visibilité à ces questions.

E. Questions nouvelles

Évaluation

105. La crise de 2011 en Libye a mis en lumière le sort des migrants bloqués dans des situations humanitaires désastreuses. Trop souvent, les migrants ont été négligés dans les réponses humanitaires car les politiques migratoires, y compris les programmes de migration temporaire de main-d'œuvre, ne prennent pas les dispositions adéquates dans les situations de crise affectant les travailleurs migrants.

106. Les facteurs environnementaux ont longtemps été reconnus comme affectant la migration, et vice versa, mais les réalités du changement climatique pourraient donner un nouveau sens à cette relation. La migration pourrait devenir un important mode d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

107. Bien que la plupart des migrations se fasse au niveau régional, notamment entre pays en développement, on a relativement peu prêté attention à la migration Sud-Sud. Dans le même temps, les pays en développement et les moins avancés sont souvent les moins bien équipés pour répondre aux préoccupations de la migration et tirer parti de ses avantages.

Recommandations

108. Le Dialogue de haut niveau doit favoriser l'action sur les problèmes rencontrés par les migrants en détresse, en particulier ceux qui sont pris dans les crises dans les pays d'accueil. États et acteurs humanitaires doivent assurer protection et assistance dans de tels cas, y compris l'évacuation volontaire et la réintégration si nécessaire. Pour les migrants en détresse en mer, des accords de coopération améliorée, notamment au niveau régional, doivent être mis en place pour assurer le sauvetage en temps opportun, un débarquement en sécurité, et le respect des principes des droits de l'homme, en particulier les principes de non-refoulement et le meilleur intérêt de l'enfant.

109. Puisque l'impact sur la migration des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement – que ce soit les événements à évolution lente ou rapide – est de plus en plus évident, le Dialogue de haut niveau peut encourager les États Membres à intégrer les migrations et les migrants plus systématiquement à la réduction des risques de catastrophe et aux programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, en utilisant les dernières technologies de l'information sur la météorologie, le climat, et l'eau.

110. Le Dialogue de haut niveau doit considérer l'impact de la hausse des migrations Sud-Sud sur, entre autres, la mobilité de la main d'œuvre et l'engagement des communautés de la diaspora.

V. Réussir la migration : un programme d'action en huit points

1. Protéger les droits de l'homme de tous les migrants

111. Les États Membres doivent être encouragés à ratifier et mettre en œuvre tous les instruments internationaux pertinents relatifs aux migrations internationales, y compris les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, les conventions pertinentes de l'OIT, les protocoles contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants et la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Des solutions autres que la détention administrative des migrants doivent être explorées, tandis que la détention des enfants migrants doit être évitée. Les pays doivent éliminer toute discrimination à l'égard des migrants par rapport aux conditions de travail et aux salaires, et aux droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux. Les enfants migrants doivent avoir un égal accès à l'éducation, et tous les migrants aux services de santé essentiels.

112. Les États Membres doivent s'engager à protéger et promouvoir les droits de l'homme des migrants à tous les stades du processus de migration, y compris pour les migrants en situation irrégulière. L'accès aux voies légales de migration doit être renforcé, reflétant les besoins réels et prévus du marché du travail tout en tenant compte des exigences en capital humain dans les pays d'origine et en facilitant de l'unité familiale.

2. Réduire les coûts de la migration des travailleurs

113. Il y a d'énormes économies à faire en réduisant les coûts liés à la migration, tels que les coûts de transferts de fonds et les honoraires versés aux recruteurs, en particulier par les travailleurs migrants peu qualifiés. En outre, les pays peuvent renforcer les avantages de la migration en améliorant la portabilité de la sécurité sociale et autres droits acquis, et en promouvant la reconnaissance mutuelle des diplômes, des qualifications et des compétences.

3. Éliminer l'exploitation des migrants, y compris la traite des êtres humains

114. Les États Membres doivent s'engager à l'élimination de toutes les formes d'exploitation des migrants, notamment la traite des personnes et autres formes d'esclavage moderne. Les champs d'action comprennent : décourager la demande qui favorise la traite des personnes; assurer la protection des victimes; poursuivre les contrevenants et veiller à ce que les entreprises suppriment le travail forcé dans leurs chaînes d'approvisionnement mondiales.

4. Améliorer le sort des migrants en détresse

115. Le sort des migrants qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine à la suite de crises humanitaires dans le pays de destination ou de transit a souvent été négligé. Les États Membres doivent renforcer leurs capacités pour aider les migrants et leurs familles dans des situations de crise grâce à une meilleure préparation, à une assistance consulaire plus importante, l'évacuation volontaire assistée, le retour et la réintégration. Les initiatives visant à créer un cadre d'action pour aider les migrants en détresse, regroupant les États Membres, les organisations internationales, la société civile, et le secteur privé, doivent être aidées.

5. Améliorer la perception des migrants de la part du public

116. Il est nécessaire de lutter contre la discrimination, la xénophobie, et l'intolérance envers les migrants et leurs familles grâce à une plus grande sensibilisation du public sur la situation subie par les migrants, et les contributions qu'ils apportent aux pays d'origine et de destination. Ces efforts peuvent être encouragés par le biais d'un partenariat entre le secteur privé, les syndicats, les médias, les institutions éducatives, et les migrants eux-mêmes, sur la base des données disponibles les plus récentes et en soulignant les droits et devoirs des migrants et non migrants.

6. Intégrer la migration à l'agenda du développement

117. La migration est un critère de la pertinence pour le débat sur le développement et une gouvernance équitable et efficace, exigeant une action coordonnée, non seulement entre les États mais à tous les niveaux de gouvernement. Les États Membres doivent intégrer la migration aux plans nationaux de développement, aux stratégies de réduction de la pauvreté, et aux politiques et programmes sectoriels pertinents. La communauté internationale doit définir un ensemble commun d'objectifs et d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre de mesures visant à accroître les avantages et à relever les défis de la migration internationale, pour les examiner dans le cadre du programme de développement de l'après-2015.

118. Les six points d'action précédents ne peuvent être atteints que par le renforcement de la base de données factuelle, le renforcement des capacités nationales, et le renforcement de la coopération et des partenariats.

7. Renforcement de la base de données factuelles sur la migration

119. Les États Membres doivent promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des bases de données factuelles et s'investir dans la collecte de données, la recherche, et le développement des capacités en matière de migration et ses effets sur les individus, les communautés, et les sociétés. La communauté internationale doit élaborer une initiative de renforcement des capacités dédiée à aider les pays pour améliorer la collecte et l'utilisation des données sur la migration. Cet effort doit inclure les recensements de la population et des sources de données administratives, ainsi que des études consacrées à l'évaluation des effets de la migration sur le développement social et économique. L'utilisation de cibles et d'indicateurs de suivi de la protection des migrants et des violations de leurs droits mesurables doit être encouragée.

8. Renforcer les partenariats de migration et de coopération

120. Aucun pays ne peut gérer les migrations internationales seul. Les parties prenantes ont développé de nombreuses idées sur la manière dont les gouvernements, le secteur privé, et la société civile peuvent : créer des partenariats autour de politiques de mobilité permettant de réduire la discrimination à l'égard des migrants et de protéger leurs droits; réduire les coûts humains, sociaux et économiques des migrations; accroître les possibilités pour les migrants pour investir de façon plus productive leurs revenus et partager leurs connaissances; et impliquer les migrants et les organisations de la diaspora dans le renforcement du développement dans leurs communautés d'origine et de destination.

121. La coopération et le dialogue sur la migration impliquant les Nations Unies, l'OIM, et les communautés économiques régionales doivent être renforcés. Le Forum mondial sur la migration et le développement et les processus consultatifs régionaux peuvent être un complément utile à ces mécanismes intergouvernementaux officiels.